

### RAPPEL – RAPPEL Mardi 11 janvier 2022 à 9h via Zoom

### Projet d'ordre du jour :

- 1. Nomination à la présidence de l'assemblée.
- 2. Acceptation des nouvelles et des nouveaux membres.
- 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
- 4. Lecture et adoption du procès-verbal de la 205e assemblée générale tenue le 11 novembre 2021
  - 4.1 Suites au procès-verbal (Entente de principe, E-104, Modalité des réunions).
- 5. Information:
  - 5.1 Processus de consultation des membres pour l'entente de répartition des cours multidisciplinaires et complémentaires
- 6. Rentrée Covid et directives
- 7. Fond de résistance syndicale
- 8. Consultation sur la Directive visant à prévenir les conflits d'intérêts dans les relations pédagogiques entre un membre du personnel et une étudiante ou un étudiant qui est son enfant ou qui habite sous le même toit
- Consultation sur la ressource FFSH
- 10. Divers
- 11. Levée de l'assemblée

Evelyne Letendre, secrétaire 5 janvier 2022

#### Recommandations

## (6.) Consultation sur la directive Recommandation 1 :

- Considérant l'incertitude causée par le contexte pandémique actuel;
- Considérant la nécessité pour les enseignant.es d'avoir des consignes claires dans des délais raisonnables afin de pouvoir préparer adéquatement la session d'hiver 2022;
- Considérant les efforts d'adaptation dont ont fait preuve les enseignant.es depuis le début de la pandémie de Covid-19;
- Considérant le rôle de leadership qui incombe à la ministre de l'Enseignement supérieur;

### « Il est proposé que

- A Le SPECS-CSN déplore le désengagement de la ministre de l'Enseignement supérieur;
- B L'exécutif du SPECS-CSN transmette cette résolution à la ministre de l'Enseignement supérieur;
- C Le SPECS-CSN invite les autres syndicats de la FNEEQ-CSN à adopter une résolution semblable. »

# (8.) Consultation sur la directive Recommandation 2 :

« Que les membres de l'exécutif siégeant au CRT portent les commentaires et préoccupations émis en Assemblée générale au CRT afin qu'il en soit tenu compte lors de la rédaction finale de la Directive visant à prévenir les conflits d'intérêts dans les relations pédagogiques entre un membre du personnel et une étudiante ou un étudiant qui est son enfant ou qui habite sous le même toit. »

# (9.) Consultation sur la ressource EESH Recommandation 3 :

- Considérant que l'appel de projets qui a eu lieu à l'automne 2021 a causé beaucoup de mécontentement chez les enseignant.e.s;
- Considérant que la rentrée de l'hiver 2022 est perturbée en raison de la pandémie;
- Considérant que la date prévue pour le dépôt des projets était le 31 janvier;
- Considérant que l'exécutif du SPECS-CSN a demandé le report de l'appel de projet prévu à l'hiver 2022 afin d'éviter que se reproduise la situation vécue à l'automne 2021;
- Considérant la nécessité d'établir un mécanisme de sélection des projets qui soit transparent et qui s'appuie sur des critères valides pour discriminer les projets entre eux;
- Considérant que la ressource disponible dans l'enveloppe EESH pour financer un nouveau projet est d'environ 0.2 ETC annuel;
- Considérant que la ressource enseignante est désormais pérenne puisque son insertion à la convention collective est prévue à l'entente de principe;

- Considérant que la direction du Cégep de Sherbrooke produira l'inventaire et la description des différents projets d'aide aux étudiant.e.s déjà offerts à la fin du mois de janvier 2022;
- Considérant la nécessité d'adopter une perspective globale afin d'utiliser de la manière la plus cohérente et efficace possible les différentes ressources disponibles pour l'aide aux étudiant.e.s;

### « Il est proposé que :

#### A - l'exécutif du SPECS-CSN

- A1 Confirme ses mandats concernant l'utilisation de la ressource EESH;
- A2 Participe à l'élaboration des principes afin de favoriser l'utilisation cohérente et efficace des différentes ressources disponibles pour l'aide aux étudiant.e.s.

#### B - l'Assemblée générale du SPECS-CSN

- B1 Signifie son appui à la décision de reporter l'appel de projets EESH à l'hiver 2023;
- B2 Demande que les mesures nécessaires soient mises en place afin que le comité EESH opère de manière efficace ;
- B3 Demande que les travaux nécessaires permettant la distribution de la ressource EESH selon des principes cohérents et transparents soient complétés pour le projet de répartition hiver 2023. »

